

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE
DE SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

Etaient présents : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, DELPORTE Marie-Françoise, DUHEM Michelle, GEERSEN Sophie, JENNEQUIN Odette, LEPAN Andrée, SILVERE Helen, BAILLY Claude.

Excusée :

Assistait à la séance : Mme ROLAND Claire, Directrice Générale des services.

M. le Président ouvre la séance et vérifie si le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme DELPORTE Marie-Françoise

N° 4

FINANCES

Adoption du budget primitif 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil d'Administration

En exercice : 9

Présents : 9

Quorum : 6

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 16 avril 2026

Date de réception en préfecture : 11 mai 2026

Date de publication sur le site internet : 30 avril 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 30 AVRIL 2026

N° 4

FINANCES

Adoption du budget primitif 2026

Préambule

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget primitif,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulée lors de la séance du conseil d'administration du C.C.A.S du 14 avril 2026,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2026 présenté par le Président, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du C.C.A.S pour l'exercice 2026.

Il est rappelé que le vote du budget se fait par chapitre, ou par article si le conseil municipal le décide, conformément à l'article L 2312-2 du CGCT.

Le budget primitif pour l'exercice 2026, est équilibré en recettes et dépenses :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 181 652,74 €

Dépenses et recettes d'investissement : 347 571,51 €

Le Quorum constaté,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'ADOPTER** le budget primitif pour l'exercice 2026 tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Président du C.C.A.S,
Matthieu CORBILLON